

Inscription sur les listes électorales

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026 : c'est le moment de s'inscrire sur les listes électorales !



À voté ! Les élections municipales se dérouleront en mars 2026. Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Pour rappel, pour avoir le droit de vote, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Posséder la nationalité française ou d'un autre Etat membre de l'Union européenne inscrit sur les listes électorales en France
- Être majeur
- Être domicilié sur la commune pour voter à Villeparisis

Si vous cochez ces trois cases, votre inscription sur les listes électorales se fait automatiquement à vos 18 ans, et vous recevez une carte électorale. Dans le cas contraire, vous devez faire une demande d'inscription en ligne ou à la mairie. Pour cela, vous devez transmettre les documents suivants :

- Un justificatif d'identité (CNI, passeport)
- Un justificatif en lien avec la commune (ex : facture d'électricité, de téléphone, feuille d'imposition)
- Le formulaire CERFA (formulaire d'inscription agréé modèle A) dument complété

Attention, la date limite pour s'inscrire est fixée au 6e vendredi précédent le scrutin, soit le vendredi 6 février 2026.

Infos pratiques

Tout changement d'adresse dans la commune doit être signalé au service des élections.

Liens utiles

[Plus d'informations sur service-public.fr](#)

[Formulaire de demande en ligne](#)

[Je vérifie si je suis déjà inscrit.e](#)